REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Convocation du 23/02/2021

Présents: M BEAUPUY Laurent, BRUNETEAU Karine, CAGNIART Bertrand, GIROU Denise, GOURGUES Dany, ,LAPARRE Josy, LEPELTIER Anne, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, SAULIERE Fabienne,

Excusés:

Procuration

Secrétariat de séance : SAULIERE Fabienne

A 20H 30, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

1) Compte administratif 2020:

Le Maire analyse les enseignements du compte administratif 2020 :

FONCTIONNEMENT:

A) Les dépenses s'élèvent à 173 814.98€ contre 180 544.69€ en 2019, 182 341.03€ en 2018 et 187 311 en 2017, soit- 3.9% sur un an et -7.8% en 4 ans. Celles-ci sont donc bien maîtrisées.

Cependant contrairement aux années précédentes les charges à caractère général ont augmenté de 6% et ce sont les charges de personnel qui ont diminué de 6% également du fait de la démission en juin de la secrétaire à temps partiel.

Les autres chapitres restent sensiblement au même niveau sauf les charges financières (intérêts des prêts) qui passent, du fait de l'amortissement de 8211€ à 6605€.

B) Les recettes : après trois années de baisse des dotations, les recettes avaient déjà progressé de 1.5% en 2019. En 2020 elles ont à nouveau progressé de près de 4% passant de 248 487€ à 258 720.02€.

Au total l'ensemble des recettes est supérieure de 18 970€ à la prévision budgétaire grâce essentiellement au fonds départemental des droits de mutation qui peut varier sensiblement d'une année à l'autre : ainsi la prévision budgétaire est-elle prudente (15 000€ au budget pour une réalisation de 25 870€). A noter également une légère augmentation des contributions directes (+2%).

INVESTISSEMENT:

- A) Dépenses : Elles s'élèvent à 83 819.27€ dont 29 932.80€ de voirie, 17 501.33€ d'immobilisations matérielles (réseau de voirie, extension atelier) et 36 385.14€ au titre du remboursement du capital des emprunts.
- B) Les recettes : d'un montant de 169 075.41€ elles proviennent du FCTVA et taxe d'aménagement (11 468.16€) et des excédents de fonctionnement capitalisés (153 364.55€)

En 2021, la commune remboursera prêts :

Logements sociaux 2° série 2012→2026 6648.78 €
Mairie 2012→2026 3478.79 €

Aménagement du bourg2017 20364655.11 €Travaux de voirie 20182018-202211 808.64 €Achat atelier et Philis9000 €DFCI670 €

Délégué par le Maire, Serge MENEUT, doyen de l'assistance, présente ensuite le compte administratif pour l'année 2020.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 84 905.04€ pour l'année 2020 et un excédent cumulé de 139 074.87€.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 81 556.14 € le montant cumulé avec le résultat antérieur (pour mémoire - 127 064.55€) fait apparaître un déficit de 45 508.41€.

Compte tenu des restes à réaliser dont le détail est fourni aux conseillers qui s'élèvent à 3700€ en recettes et à 11 300€ en dépenses le besoin de financement réel de la section d'investissement s'élève à 53 108.41€ et sera affecté au compte d'investissement 1068, le solde l'excédent de fonctionnement d'un montant de 85 966.46€ sera lui affecté au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le compte administratif 2020 sans réserve.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

2) Compte de gestion du comptable du trésor :

De la même façon, le compte de gestion du trésorier public qui constate l'exacte correspondance des chiffres avec le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

3) Programme voirie 2021-contrat d'objectif communal :

Dans le cadre de la préparation budgétaire et au regard du compte administratif précédemment détaillé, le Maire propose de prévoir des travaux de voirie à hauteur de 60 000€ TTC pour l'année 2021.

Dans le cadre du contrat de projets communaux et de son avenant n°2 présenté en assemblée des maires du canton, il demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à hauteur de 15% du montant HT auprès de Conseil Départemental.

Sur proposition de Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal dans le cadre du programme de voirie 2021 évalué à 60 000€ TTC autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 15% du montant hors taxes (50 000€ soient 7500€)

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION:0

Le Maire présente dans ce cadre les priorités de réfection et d'entretien des voies communales, suite à la visite sur le terrain qu'il a effectuée avec Mathieu MALANDAIN et qui sont à la base des demandes de devis qui ont été déposées auprès de trois entreprises : LAGARDE et LARONZE, EUROVIA, et COLAS. Leurs propositions devront parvenir en mairie avant le 31 mars 2021.

Un programme en 13 points est étudié et discuté par l'assemblée qui devra faire des choix après la réception des devis et dans le cadre du budget 2021.

4) Convention d'adhésion au pôle santé du centre de gestion :

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au pôle santé et sécurité du travail du centre de gestion de la Dordogne, et dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique, le Maire soumet à la délibération de l'assemblée l'avenant n°1 qui proroge d'une année, soit jusqu'au 31/12/2021 la convention d'adhésion de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG24 qui proroge d'une année, soit jusqu'au 31/12/2021, l'adhésion de la commune.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

5) Rapport d'activité de la communauté de communes (CCTPNTH) pour l'année 2019 accompagné du compte administratif :

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le maire donne communication aux conseillers municipaux du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes ainsi que du compte administratif 2019.

6) Rénovation cimetière :

Le conseil municipal prend connaissance de l'étude concernant l'aménagement du nouveau cimetière avec l'intégration d'un site cinéraire. Cette étude a été réalisée par l'ATD 24 à la demande de la commune. Fabienne SAULIERE et Denise GIROU en charge de la gestion du cimetière en font une présentation succincte. S'il n'est pas envisageable dans l'immédiat de procéder aux travaux (deux tranches pour un montant total de 49000€ TTC, le conseil municipal les mandate pour finaliser la récupération de tombes de l'ancien cimetière et créer un ossuaire municipal sur un emplacement central.

7) Dépenses d'investissement avant BP 2021 :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y lieu de mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, qui n'avaient pas fait l'objet d'un reste à réaliser. Le conseil municipal après en avoir délibéré, considérant qu'il y a possibilité de procéder au mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP dans la limite d'un quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent, autorise le Maire à mandater :

- Au compte 2188/999 une facture d'installation de chauffe-eau dans un logement pour 1032€
- Au compte 2152/999 une facture d'achat de panneaux de signalisation pour 357€

8) Questions diverses:

- **Projet Alimentaire Territoriaux :** Mathieu MALANDAIN fait le compte-rendu d'une réunion à l'initiative de la communauté de commune à laquelle il a participé

en représentation de la commune sur le « projet alimentaire territoriaux ». Différentes sensibilités s'y sont exprimées et des points de convergence ont pu être dégagés que le groupe constitué envisage de programmer.

Vaccination: Denise GIROU fait le bilan des actions qui ont été menées auprès de la population de plus de 75 ans pour l'accompagner dans les démarches nécessaires à la vaccination. 22 personnes avaient déclaré souhaiter la vaccination mais aucune ne sollicitait la commune pour organiser un déplacement collectif comme cela a été proposé par la conseillère départementale, maire du Lardin.

- Fibre à domicile :

Le maire se félicite d'avoir appris par le Conseil départemental que la commune, comme 96 autres du département était concernée pour l'installation de la fibre à domicile dès cette année ou début d'année prochaine. Dans ce cadre un sous répartiteur optique (SRO) sera installé contre un pignon de l'atelier municipal. La population a été avertie par messagerie du passage prochain de techniciens de l'entreprise NGE chargés du repérage de l'adressage.

La secrétaire	Le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30